

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 08 juillet 2014**

**Membres présents :**

ARNOULD Christine  
LEPLEGE Dominique

CHAREL Jean-Marc  
REBEYROTTE Jean-François

DONZEAUX Fanny  
RODULFO Antoine

**Membres excusés :**

GRALL Max  
THOMAS Marion

MASANELLI Georges

POTHIN Jean-Daniel

**Membres absents**

CLARENN Gérald  
RENOULT Jean-Michel

LANGE Patrick  
SCHNOLLER Fabrice

MALLET Fabrice

**Invités:**

GAZZO Guy

DOKI-THONON Philippe  
ooOoo

NEDELEC Jean-François

Le Président remercie tout d'abord les membres et invités présents à cette 4<sup>ème</sup> réunion de CD de l'année.

**1) APPROBATION DU PV DU CD DU 24 AVRIL 2014**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

**2) REUNION CLUBS/SCA DU 16 JUIN 2014**

Cette réunion avait pour but de définir la conduite à adopter par le Comité concernant la Réserve Marine (compte-rendu déjà transmis à l'ensemble des clubs/SCA).

Afin d'étayer le débat, 3 documents avaient été joints à l'invitation :

- Le Rapport d'activité 2013 de la Réserve Marine : constat du mauvais état des coraux, orientation des recherches de causes en se tournant vers le bassin versant, frais de fonctionnement important au regard des frais de recherche.
- Référentiel des aires marines protégées : Constat du faible impact environnemental des activités subaquatiques de plongée en apnée, pêche sous-marine et plongée en scaphandre.
- Thèse de Mme THOMASSIN : Etude sociale sur la mise en place de La Réserve Marine.

Lors de cette réunion trois points essentiels ont été abordés :

- **Le déploiement des drumlins Cap Requins** : Il a été décidé que l'absence de données d'analyses suffisantes et sans une caution scientifique avérée, le comité ne pouvait que recommander la poursuite des expérimentations en baie de Saint-paul et ne cautionnait pas le déploiement des drumlins sur la zone de Boucan Canot et de Roches Noires. Un courrier en ce sens sera adressé à madame la sous-préfète, responsable du dossier requin. (Annexe 1)

- **La Réserve naturelle Marine** : La Réserve marine doit être maintenue. Le comité a réaffirmé son implication dans la conduite d'une réserve forte et efficace et restera vigilant à toutes les modifications de Réserve qui seront proposées. Il suivra de près toutes les décisions qui seront prises afin que les activités subaquatiques existantes soient maintenues dans la Réserve Marine. Le comité renouvellera sa demande pour que la commission Environnement et Biologie sous-marine soit représentée au comité scientifique.

- **La pêche sous-marine** : Il n'est toujours pas question de réintroduire la pêche sous-marine dans la réserve. Pour toute question concernant la pêche sous-marine, le comité mettra son expertise à la disposition des autorités compétentes.

Il leur sera proposé de s'orienter vers la mise en place d'outil d'aide à la pratique d'une pêche maritime de loisir éco responsable comme défini par le Grenelle de la Mer. (Annexe 2). La commission pêche sous-marine aura la charge de conduire ces travaux si ils devaient être engagés.

Les membres de comité passent ensuite au vote :

Pour : 6                      Contre : 0. Décisions approuvées à l'unanimité des membres présents.

### **3) CONFERENCE ENERGIE ET CLIMAT/VENUE DE MR NICOLAS HULOT**

Mr Nicolas HULOT a fait un court séjour sur notre île dans le cadre de la conférence Internationale Climat-Energies qui s'est tenue les 24, 25 et 26 juin dernier.

Le président a eu l'occasion de s'entretenir avec lui sur certains points importants :

- L'immersion de la Jeanne d'Arc en baie de St Paul : projet qu'il a trouvé intéressant et plutôt écologique. Un dossier lui a été remis.

- Le label O2CR et la position des clubs/SCA sur la mise à l'eau avec les cétacés. Monsieur Hulot approuve cette pratique si elle se fait dans le respect de l'animal car c'est un outil de collecte de données in situ et un moyen d'informations et de formation en prise directe avec la nature.

- Présentation des travaux du Comité concernant le risque requins. Proposition de conduire des activités subaquatiques dans une logique d'occupation de la colonne d'eau en temps, en profondeur et en distance apparaît comme une approche à la fois pédagogique et écologique.

Pour plus d'informations sur ces sujets, vous pouvez consulter l'article sur le site de la Région <http://www.regionreunion.com/fr/spip/Climat-Energie-Nicolas-Hulot-et-la.html>

### **4) RECIF ARTIFICIEL JEANNE D'ARC**

Sur proposition de certains clubs de plongée, le Comité a décidé de faire une demande de remise gracieuse de la Jeanne d'Arc auprès des directions de Veolia Propreté, Bartin Recycling et Petrofer qui sont chargés du démantèlement du bâtiment.

Mr Guy MARCOZ a lui aussi entrepris la même démarche auprès de Veolia.

Affaire à suivre.

A ce sujet, Mr Jean-François REBEYROTTE, en tant que professionnel du patrimoine, membre actif au sein de la commission archéologie et de la confrérie des gens de la Mer, tient à informer les membres du Comité de son opposition face à ce projet. En effet, la Jeanne d'Arc n'est pas un réel vecteur patrimonial et son image de bâtiment de guerre pourrait desservir La Réunion, patrimoine mondiale.

Selon lui il serait plus judicieux de faire des récifs artificiels avec des épaves reconstituées ayant un lien patrimonial et historique avec La Réunion, et cela tout autour de l'île. C'est un projet tout aussi coûteux que celui de La Jeanne d'Arc mais qui permettrait de porter une partie de la construction de La Réunion.

Le Président trouve ce projet très intéressant et invite Mr REBEYROTTE à préparer un dossier plus détaillé en sens pour en étudier l'opportunité avec les futurs bailleurs de fonds, le comité ne pouvant pas financer seul un projet d'une telle envergure.

### **5) DEMANDE D'AGREMENT D'ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le président souhaite que le comité fasse partie du conseil scientifique de la Réserve Marine. Pour cela, il faut donc avoir un agrément d'association de protection de l'environnement.

Le comité renouvellera ensuite sa demande pour intégrer sa commission Environnement et Biologie. Il y aura également un scientifique, Mr Philippe MESPFOULE, qui représentera le comité au conseil scientifique de La Réserve.

Tous les membres présents approuvent cette décision.

## 6) CHAMPIONNAT DE FRANCE D'APNEE

Le championnat de France d'apnée s'est déroulé pendant les championnats de France de sports subaquatiques du 6 au 9 juin 2014 à Chartres. Ces championnats regroupaient quatre disciplines : La nage avec palmes, le hockey subaquatique, le tir sur cible et l'apnée.

Lors du championnat d'apnée de La Réunion, deux apnéistes ont été qualifiés : Mr Christophe POLMAN et Melle Marion THOMAS que nous félicitons et remercions pour leurs résultats et engagements. Marion s'est rendue à Chartres pour participer au championnat de France d'apnée.

Pour la première fois, la région Réunion a été représentée à des championnats de France d'apnée. Pour une première participation, malgré le stress et le niveau élevé des athlètes, Marion a réalisé des performances qui l'honorent bien sûr, mais qui honorent également toute l'équipe de la commission apnée et le haut niveau réunionnais.

Nous la félicitons pour ses résultats:

- classement dynamique : 12<sup>ème</sup>/20
- Classement 16X50 : 8<sup>ème</sup> /8
- Classement combinés : 18<sup>ème</sup>/33

Mr Jean-François NEDELEC l'a accompagné en tant que stagiaire juge arbitre. Il remercie le Comité pour lui avoir permis de parfaire sa formation et d'acquérir de nouvelles compétences et prérogatives. Lors de ces championnats, il a pu faire partie du jury de la compétition. Un jury très professionnel auquel il a été très bien intégré. Ses objectifs ont été remplis.

## 7) JEUX DES ILES 2015

Une démonstration de nos disciplines sportives (nage avec palmes, tir sur cible, plongée sportive en piscine, apnée) se fera lors des prochains jeux des îles de juillet/aout 2015.

Des contacts pour un partenariat avec les îles participantes ont déjà été pris : L'île Maurice prépare une équipe pour la nage avec palmes, pas de réponses des Seychelles et de Madagascar pour le moment. Il faudra également prendre contact avec Mayotte.

Il est rappelé les enjeux de ces démonstrations qui sont praticables en piscine avec des publics jeunes:

- faire connaître des disciplines sportives de haut niveau aux acteurs sportifs réunionnais
- initier une volonté institutionnelle locale de promouvoir et développer ces disciplines
- intégrer ces disciplines dans une pratique scolaire
- favoriser la création de nouvelles formations et de nouveaux emplois.

Pour la mise en place des démonstrations de **tir sur cible subaquatique**, nous attendons les plans des matériels que doit nous faire parvenir la commission nationale de tir sur cible. Un rappel leur sera fait. Nous remercions monsieur Antoine Rodulfo de bien vouloir prendre en charge l'ensemble de l'organisation de cette démonstration.

Pour la mise en place des démonstrations de **nage avec palmes et de hockey subaquatiques**, il est demandé au comité d'investir, à hauteur de 1000€ dans des matériels spécifiques (palmes, masque, tuba, etc...) qui seront mis à disposition de la nage avec palmes. Nous remercions Monsieur Olivier ALLART et monsieur Gerald CLARENN de bien vouloir prendre en charge l'ensemble de l'organisation de ses démonstrations.

Les membre de comité passent ensuite au vote :

Pour : 5      Contre : 0. Abstention 1

Pour la mise en place des démonstrations **d'apnée**, il paraît intéressant de prévoir l'organisation du championnat de la Réunion d'apnée pendant les Jeux des îles. Une demande de faisabilité sera adressée au comité organisateur des jeux des îles 2015. Nous remercions monsieur Jean François Nedelec de bien vouloir prendre en charge l'ensemble de l'organisation de ses démonstrations.

## **8) FORUM DES METIERS DE LA MER**

Le second forum des métiers de la mer a eu lieu le 14 juin dernier. Le comité et les SCA se sont mobilisés pour présenter la formation de scaphandrier et les métiers de la plongée.

Bilan : Une quarantaine de baptêmes de plongée ont pu être faits avec les matériels de deux SCA et l'implication de deux moniteurs et quatre stagiaires pédagogiques de ces deux SCA, dans la piscine mise à notre disposition ; mais une impression qu'il y avait moins de monde que l'année précédente dû au changement de direction sur le site. Pour l'année prochaine, une demande sera faite pour avoir les stands près ou à l'intérieur des bateaux.

Le président remercie les SCA B'leu Ocean et Réunion Formation Plongée ainsi que toutes les personnes présentes pour cette manifestation.

## **9) Salon Mer et Montagne**

Le 1<sup>er</sup> salon de la Mer et de la Montagne qui présente éventuellement un intérêt pour nos SCA aura lieu les 5, 6 et 7 septembre 2014

Lors de la dernière réunion de Comité du 24/04/2014, il avait été annoncé un coût global de 3000€ à répartir sur l'ensemble des clubs et SCA. A ce jour, le comité n'a enregistré que :

- la participation financière de l'association Gloria Maris
- l'offre gratuite de tenue du stand pendant toute la durée du salon de l'association CSA Neptune.

Monsieur Philippe DOKI-THONON nous informe qu'une négociation est en cours entre les organisateurs et les membres du GPP autour d'une animation en piscine et d'une mise à disposition de stand.

Le comité remercie le Glorias Maris et le Neptune pour leur engagement solidaire et décide de ne pas donner de suite à cette action.

## **10) SEMINAIRES VILLES ET PORTS OCEAN INDIEN**

La 3<sup>ème</sup> rencontre régionale des Villes et Ports de l'Océan Indien s'est déroulé les 10 et 11 juin 2014. Mr Georges MASANELLI a assisté à ce séminaire qu'il a jugé très intéressant mais beaucoup trop axés sur le commerce et la pêche en oubliant les activités subaquatiques.

Un courrier en ce sens a été envoyé à la Directrice de l'Observatoire Villes et Ports Ocean Indien afin de faire reconnaître le poids du secteur des activités subaquatiques et pour que le comité et ses membres fassent partie des organismes sollicités dans le cadre du réaménagement du Port (prévoir des emplacements et des infrastructures adaptés à une implantation visible, accueillante et pratique des centres de plongée et de leurs matériels. (Annexe 3)

## **11) SPORTS ET SCIENCES**

La 2<sup>ème</sup> édition de la semaine Sports et Sciences se déroulera au mois de septembre (soit du 8 au 12, soit du 15 au 19 : à définir en fonction du salon de la mer et des journées du patrimoine qui auront lieu à la même période.

Cette semaine sports et sciences consiste à mettre en lien les activités sportives et la science (expositions, conférences, sorties sur le terrain...). Les organismes qui étaient présents l'année dernière seront relancés ainsi que les autres ligues sportives. Un effort de participation particulier sera demandé aux clubs et SCA très peu impliqués l'an dernier.

Mr Philippe DOKI-THONON : Comment les clubs/SCA peuvent-ils participer à cette semaine ? Que peuvent-ils y apporter ?

Les clubs/SCA peuvent organiser :

- des sorties plongées sur le thème de la photo-identification de tortue (en partenariat avec Kélonia qui avait organisé à cette occasion un concours sur ce thème l'an dernier)
- des randonnées subaquatiques sur le thème de la photo-identification de cétacés (en partenariat avec Globice qui avait proposés son accompagnement sur ce thème l'an dernier)

- des sorties plongée avec les sentinelles du récifs en partenariat avec la Réserve Marine qui avait organisé des plongées sur ce thème l'an dernier (voir les fiches d'observations des sentinelles)
- des sorties de suivi scientifiques sur les récifs artificiels avec la commission Environnement et Biologie sous marine qui avait organisée une sortie sur ce thème l'an dernier sur l'Antonio Lorenzo.
- en proposant de présenter les actions qui sont réalisées dans les clubs et SCA comme le suivi du Cap La Houssaye par le club ARL.
- à minima un suivi d'information auprès des membres et clients sur le programme des événements qui vont avoir lieu comme les conférences réalisées par nos partenaires et par le comité que ce soit au comité, clubs et SCA, médiathèques, université et ailleurs....

## **12) JOURNEE OMS SPORT SANTE**

La journée OMS Sport santé est prévue pour le 17 août 2014.

L'année dernière, notre participation à cette journée a permis de faire 120 baptêmes en bouteille et 110 baptêmes en apnée.

Cette année, la manifestation se fera au niveau du terrain tennis à cause des travaux de réaménagement du front de mer de St Paul. Il faudra donc prévoir 2 stands : 1 côté terrain de tennis et 1 côté piscine.

Le club la coulée douce de Monsieur et Madame DONZEAUX s'occupera cette année de l'organisation des baptêmes en apnée. Les autres clubs et SCA pourraient être sollicités pour du matériel ou du personnel, vous voudrez bien leur faire bon accueil.

Le président lance donc un appel auprès des clubs de plongée pour organiser les baptêmes en bouteille.

## **13) CONVENTION AIR LIQUIDE**

Comme suite au courriel de monsieur Julien GIRARDOT de la SCA Kazabul, nous alertant sur un problème de bouteille d'oxygène restée bloquée, Messieurs MASANELLI et CHAREL ont rencontré les responsables d'Air Liquide, partenaire conventionné avec la fédération et le comité.

Ils ont produit tout un ensemble de documents réactualisés qui répond à nos attentes en termes de matériels, d'entretien, de conseils et de tarifs. Tous ces documents seront envoyés aux clubs et SCA le plus vite possible. (courriel et document envoyés à part le 9 juillet 2014)

## **13) LABEL O2CR**

La délivrance des labels O2CR est clôturée pour cette saison mais sera de nouveau possible pour la saison prochaine.

Les clubs de plongée qui en ont fait la demande, ont passé les audits avec succès.

Pour les SCA, la certification QTIR n'est plus un impératif pour prétendre au label O2CR. Ce sont maintenant deux labels bien distincts. Il est demandé au comité de voir avec les organismes qui délivrent ces labels d'envisager la possibilité de combiner les audits afin de bloquer le moins de temps possible les activités des clubs et SCA. Cette demande sera formulée auprès des intéressés lors du prochain copil qui devrait avoir lieu courant août.

Le président insiste sur le fait que l'obtention du label O2CR n'est pas obligatoire mais vivement conseillé car tout sera fait en faveur de ceux qui le détiennent lors des campagnes de promotion.

## **14) QUESTIONS DIVERSES**

- **AZOT'TOUTE et relance de H2O** : Le président a reçu un courriel de la Fédération lui demandant s'il fallait procéder à la radiation de cet organisme associé. Le président demandera un délai supplémentaire au moins jusqu'à septembre afin de pouvoir envisager, avec Mr Sébastien POMAREDE, actuel président, et notre commission audiovisuelle une éventuelle refonte de l'événementiel H2O. En effet, force est de constater que cette manifestation qui était bien ancrée dans notre environnement subaquatique n'est plus reconduite annuellement.

- **Sites de plongée et spot de surf** : Le comité a fait parvenir à la mairie de St Leu, la DMSOI, La Réserve Marine et la sous-préfecture de St Paul, la dernière version de juin 2014 du projet « Sites de plongées en amont des spots de surf » avec les devis réactualisés et les demandes AOT (pour La Langoustière 2 et les Stroumphs 2).

- **Filière plongée varoise** : Le comité a transféré pour information à tous les clubs/SCA, le courrier d'alerte relatif à la situation actuelle de la filière plongée Varoise. Il s'agit d'une plainte faite auprès d'un député européen par le SNEPL contre les associations affiliées à la FFESSM, pour concurrence déloyale et travail dissimulé. Cette affaire ayant fait beaucoup de bruits sur les réseaux sociaux, monsieur Jean louis Blanchard a fait suivre ce courrier explicatif d'alerte. (courriel envoyé à part)

- **Charte d'approche des baleines**: Tous les ans, un spot de communication autour de la chartre d'approche des baleines est diffusé au public, dans les avions, à la télévision, à gillot. Celui de cette année est sous forme de dessin animé. Les impressions des membres du comité: Pas sérieux, forme enfantine, peu d'intérêt, suggestion sexuel (Message véhiculé : Ne pas déranger les baleines dans leur intimité) et une fois de plus, les plongeurs et les mises à l'eau sont montrées du doigt. Ces remarques seront remontées au porteur de ce projet.

- **Activités périscolaires** : Les clubs et SCA ont été destinataires d'un courriel de l'OMS de St Paul concernant la réforme des rythmes scolaires qui prévoit des temps d'interventions pour des activités périscolaires. Il serait intéressant de pouvoir proposer différentes activités pendant ce temps périscolaires. Les propositions avec montage combinées associations SCA semblent tout à fait possible. A chacun de faire preuve d'initiative en fonction de ses besoins:

- la pratique de nos activités sportives: nage avec palmes, apnée, hockey subaquatique, tir sur cible subaquatique
- la pratique de notre activité de nature: plongée en scaphandre pour les jeunes
- le partage de nos connaissances du milieu en terme de biodiversité, d'écologie et de développement durable.
- le partage de nos connaissances en terme de patrimoine.

- **Commission Apnée**: Mr Antoine RODULFO annonce qu'il souhaite se libérer de la responsabilité de la présidence de la commission apnée et qu'il présentera sa démission lors de la prochaine AG de la commission. En effet, il souhaite laisser sa place à quelqu'un d'autre tout en restant présent au sein de la commission afin de partager son expérience. (Annexe 4)

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21h15

*Ce compte rendu est soumis à l'approbation des membres du Comité Directeur, des Présidents de clubs et dirigeants des structures commerciales agréées.*

Il sera entériné à la prochaine réunion du comité.

**Prochaine réunion du comité, le 28 août 2014 à 18h30**

Le lieu et l'ordre du jour vous seront communiqués ultérieurement.

  
Jean-françois Rébeyrotte  
Secrétaire du Comité Régional  
d'Etudes et de Sports Sous-Marins

  
Jean-Marc CHAREL  
Président du Comité Régional  
d'Etudes et de Sports Sous-Marins

Saint-Gilles, le 9 juillet 2014

Monsieur Jean-marc Charel  
Président du Comité Régional  
d'Etudes et de Sports Sous-Marins

à

Madame Chantal Ambroise  
Sous-préfète de Saint-paul  
Sous-préfecture de Saint-Paul

Objet : Positionnement du comité régional d'études et de sports sous-marins par rapport à Caprequin

Madame la Sous-Préfète,

Suite à l'exposé sur les résultats de l'expérimentation Caprequin fait par le porteur de projet lors du CO4R du 30 avril 2014.

Suite à l'exposé sur les résultats de l'expérimentation Caprequin et l'organisation du passage anticipé à la phase opérationnelle « déploiement des drumlines en milieu récifal » lors de la réunion du 14 juin 2014 en mairie annexe de Saint-Paul et au courrier que je vous ai adressé le 6 juin 2014.

Suite à la réunion avec nos membres qui a eu lieu le 16 juin 2014 dont je joins copie du compte rendu.

Suite à la réunion de comité du 8 juillet 2014 qui a confirmé le positionnement des clubs et SCA du 16 juin 2014.

Il a été entériné que le comité régional d'études et de sports sous-marins (CRESSM) recommande la nécessité de poursuivre l'expérimentation en baie de Saint-Paul afin d'obtenir un nombre plus important de données afin de valider ou d'invalider l'efficacité des smart drumlines car compte tenu des éléments présentés lors des CO4r et réunions ci-dessus référencés, le CRESSM considère que le déploiement de smart drumlines dans des zones d'activité nautique ou de baignade est actuellement prématuré.

Je vous prie d'agréer, Madame la sous-préfète, l'expression de mes salutations distinguées.

PJ : Compte rendu réunion membres du CRESSM du 16 juin 2014

Copie : Monsieur le préfet de La Réunion  
Madame la vice présidente de la Région  
Monsieur le directeur du CROSS  
Madame la directrice de l'IRD  
Monsieur de responsable du programme Charc  
Monsieur le directeur du comité des pêches  
Monsieur le directeur de la réserve naturelle marine  
Monsieur le président de la ligue de surf

  
Jean-Marc CHAREL  
Président du Comité Régional  
d'Etudes et de Sports Sous-Marins

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CLUBS ET SCA DU 16 JUN 2014**

**Etaients présents :**

- Georges MASANELLI	- MARINES ACTIVITES SPORTIVES	- GAZZO Guy	ERA
- D. LEPLÈGE	- AIR SPAL	- MARTIGNÉ J. Claude	Suwan Mocha
- GRALL NAX	- BLEU OCEAN	- Philippe Daki - Thonou	Ö SEA BLEU
- TUSTON Simille	ANSP	POTTIER christoph	Carail Plongée
- Delphine Béturne	SSCS	" " " " " " " "	Blou Navire
- David SINIGAGLIA	SSCS	DAUET Fabrice	Bouillon Plongée
- CHAREL Jean-marc	CRESSY/OMNIBULLES	VEDRINE A. Sophie	PLONGÉE AÛTIDE
- LHURIC Bernard	GLORIA MARI'S		
- CLAREAU Gérald	CSA Neptune		

ooOoo

**1) RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

Par courriel en date du 9 juin 2014, l'ensemble des clubs, SCA et responsables de commissions ont été invités à une réunion de réflexion afin de définir la conduite que le comité devra adopter en fonction des lignes politiques qui seront définies par nos élus concernant la réserve marine. Les documents ci-dessous étaient joints à l'invitation afin d'éclairer les débats.

L'ordre du jour a été décliné par rapport aux thématiques suivantes :

- Le déploiement des drumlins du dispositif Caprequin sur Boucan Canot et les Roches Noires
- La Réserve naturelle marine
- La pêche sous-marine

**2) LE DEPLOIEMENT DES DRUMLINES**

Il a été fait, une synthèse de la réunion qui a eu lieu le 14 juin 2014 à la mairie annexe de Saint Gilles sur ce thème:

- les élus de la mairie de Saint-Paul s'engagent fortement dans ce dispositif pour respecter les engagements qui ont été pris en période électorale et validés dans les urnes
- les études scientifiques ne sont pas terminées et aucune validation objective n'est possible à ce stade du projet

- les données statistiques actuelles permettent uniquement d'avancer des tendances probables à 40 - 60%.
- le dispositif CAPREQUIN reste expérimental en baie de Saint-Paul en milieu sablonneux et devient opérationnel sur Boucan et Roches Noires en milieu récifal.
- le déploiement des drumlines est envisagé au niveau de la bande de sable à la sortie du Port de Saint-Gilles et au niveau de la bande de sable en face de la plage de Boucan Canot sur une profondeur de 20 à 25m.

Il a été débattu du manque de données sur les expérimentations en cours dans la baie de Saint-Paul, de la volonté des élus d'agir, du déploiement anticipé des drumlines en milieu récifal et de la volonté d'actions rapides des élus,

En conséquence, il a été acté, qu'en l'état actuel des études scientifiques et compte tenu du manque de données, le comité régional et ses membres ne cautionnaient pas le déploiement des drumlines sur Boucan et Roches Noires d'autant qu'il y a des usagers dans l'eau malgré l'interdiction préfectorale 2856 du 12 février 2014.

### **3) La réserve naturelle marine**

Il a été fait un rapide inventaire de ce qui est écrit dans la presse, de ce que chacun croit, de ce que chacun pense et enfin de ce que chacun assure.

Afin de rétablir quelques évidences concernant la position historique du comité régional d'études et de sports sous-marins depuis sa création en 1973. nous nous sommes replongés dans nos archives. Déjà en 1975, notre comité était dans une logique de protection des fonds marins et faisait des propositions de réserves (voir document en annexe : projet de protection des fonds marins)

Il a été débattu de la nécessité de maintenir une réserve qui soit plus efficace au niveau de la protection des coraux. En effet le taux de recouvrement actuel de coraux en bonne santé est insuffisant et il sera nécessaire de prendre des mesures adaptées, notamment de se tourner vers ce qui se passe sur les terres.

En conséquence, il a été acté, que la réserve doit être maintenue pour la préservation des coraux, que des moyens plus adaptés doivent être mis en place, que le comité doit être présent et vigilant sur ce qui sera proposé afin que soit engagée une réelle démarche de développement durable dont les mesures devront prendre en compte les aspects environnementaux bien sûr, mais aussi les aspects sociaux et économiques. Le comité renouvellera sa demande pour que sa commission environnement et biologie sous-marine soit présent au comité consultatif scientifique.

### **4) La pêche sous-marine**

Il a été fait un rapide tour d'horizon des représentations et des certitudes de chacun sur la problématique de la pêche sous-marine.

Il a été débattu de la nécessité d'être présent à tous les moments des propositions et prises de décisions concernant les activités dans la réserve afin de pouvoir en rendre compte auprès de nos membres dans le cadre de nos compétences et de notre expertise.

En conséquence, il a été acté que notre suivi doit être fait dans le but de maintenir d'une part les surfaces de réserve et d'autre part nos activités subaquatiques.

L'ensemble des directives des paragraphes 2,3 et 4 a été adopté à l'unanimité. Ces directives seront inscrites à l'ordre du jour de notre prochain comité directeur du 8 juillet 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à environ 20h00.

  
Jean Marc Charel



COMITE REGIONAL ILE DE LA REUNION

Le 10 avril 1975

FEDERATION FRANÇAISE  
ET DE SPORTS SOUS-MARINS

PROJET DE PROTECTION DES FONDS MARINS A LA REUNION

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE TRAVAIL

Ce projet n'a pas pour but d'avantager une activité sportive ou professionnelle au détriment des autres, mais de prendre en considération les intérêts de la faune et de la flore marine. Il est certain cependant qu'il en résulterait une protection efficace des fonds, une amélioration du rendement de la pêche côtière et un accroissement des agréments rencontrés dans la pratique des activités sportives sous-marines. Il tient donc avant tout compte des impératifs écologiques.

Mais pour ne pas rester lettre morte il faut qu'il soit applicable et donc prévoir également des mesures simples et réalistes.

Le bénéfice à attendre d'une réserve est un repeuplement tel qu'il amène les animaux marins à émigrer dans les zones avoisinantes de part et d'autre de la réserve. Ce bénéfice peut difficilement s'étendre au delà d'une vingtaine de kilomètres de chaque côté de la réserve. Pour que tout le littoral et donc tous les professionnels et les sportifs puissent attendre quelque chose de la création de réserves, il faut qu'elles soient judicieusement réparties sur le pourtour de l'île.

Leur multiplicité risquant de rendre leur surveillance difficile, le Comité a pensé que 3 réserves formant entre elles approximativement un triangle équilatéral offriraient un système de repeuplement à la fois suffisamment efficace et pratique.

Les vibrations des moteurs (ski nautique, plaisance, pêche professionnelle, plongeurs, etc...) gênent de façon sensible les poissons et particulièrement en période de fraie. Les œufs risquent d'en pâtir également dans une zone dont la profondeur est inférieure à 30 m. Une réserve efficace est une réserve totale (interdite à toutes formes de pêches); les pêcheurs professionnels trouveront le poisson plus abondant aux alentours de la réserve mais s'ils venaient y capturer des poissons immatures l'efficacité de la réserve serait remise en cause. Les chercheurs ne peuvent faire d'observations valables dans l'intérêt de la pêche que sur des zones inaccessibles à toute forme d'activité. Ils doivent être les seuls à pouvoir y faire observations et prélèvements avec les précautions qui s'imposent et qu'ils sont seuls à connaître parfaitement.

Une réserve, pour être efficace, doit aussi être vaste, mais étant donné la nature du littoral et les difficultés de mise à l'eau des embarcations, il est impossible d'interdire à la pêche professionnelle une vaste portion du littoral et de pousser les limites de la réserve loin au large. Nous avons pensé qu'une zone de 3 à 5 Km de long et s'étendant 1 mile au large pourrait constituer une réserve acceptable. Le poisson le plus menacé de l'étroitesse du plateau continental est celui qui vit dans des eaux peu profondes de 0 à 30 m. La disparition des espèces vivant au large ne peut être résolue par la création de réserves ou l'interdiction d'activités sportives quelconques. Il faut bien voir que la capture de ces poissons représentant 70 % des prises des pêcheurs, d'autres mesures sont à envisager, d'ordre scientifique surtout, pour maîtriser le phénomène de raréfaction des espèces pélagiques. Mais ces préoccupations ne peuvent évidemment nous concerner. Il est à préciser à ce propos que sur les 30 % restant du produit de la pêche artisanale et représentant

la pêche au fond peu d'espèces capturées en chasse le sont par des professionnels car elles sont en général très profondes (ex. VIVANOS).

### MESURES A ENVISAGER

La législation concernant la pêche côtière et particulièrement la chasse sous-marine est relativement récente et de ce fait même extrêmement efficace en ce qui concerne la protection des fonds. Le véritable problème est en réalité de parvenir à la faire appliquer ce qui serait la mesure efficace à envisager.

#### 1 - Application effective de la législation en vigueur

Un nombre considérable de P.V. a été dressé contre des individus ignorant toute législation de la pêche côtière de quelque ordre qu'elle soit. Il faut informer ces gens là par des émissions de radio ou de télévision etc ... Mais on a également verbalisé un nombre important de braconniers professionnels qui violent consciemment la loi et portent un préjudice certain à la fois à la faune sous-marine, aux pêcheurs professionnels et aux sportifs sur qui ils jettent le discrédit. Il faut les prendre sur le fait et maintenir les sanctions dont ils font l'objet car elles sont trop souvent levées grâce à l'intervention de personnalités influentes.

Une simple fourgonette conduite par un garde assermenté accompagné d'un collègue et effectuant deux à trois tournées dans l'île par semaine, de jour ou de nuit, suffirait à réduire considérablement le braconnage. Ceci ayant été proposé en accord avec la gendarmerie et la C.R.S., sous réserve qu'un effectif leur soit attribué. La vedette de la gendarmerie ou celle des douanes ne peuvent que rarement couvrir la totalité du littoral, de plus il est très difficile de prendre des braconniers sur le fait dans l'eau car ils entendent de très loin l'approche de la vedette et se débarrassent de leurs prises. Par contre un P.V. peut facilement être dressé contre les contrevenants lors de leur sortie de l'eau, qu'il s'agisse de dynamitage dans un lagon ou une passe, d'une chasse avec scaphandre autonome, ou d'une chasse de nuit avec une lampe étanche. Toutes ces formes de pêches sont malheureusement trop répandues dans l'île et pratiquées dans certaines localités avec la complicité de pêcheurs professionnels peu consciencieux qui voient là une ressource financière fort intéressante. Si la majorité des professionnels réproouve ces pratiques, elle reste cependant relativement discrète à ce sujet et seuls quelques règlements de compte entre pêcheurs prouvent ces désaccords.

Etant donné les difficultés qui existent dans ce département à faire respecter les interdictions, il semble assez naïf de vouloir en allonger la liste. Cependant notre Comité désireux de sauvegarder les fonds de l'île et le pouvoir d'achat des pêcheurs qui exercent consciencieusement leur métier, a envisagé des mesures efficaces dans ce sens après consultation de l'I.S.T.P.M. (Institut Scientifique Technique des Pêches Maritimes) avec lequel il collabore depuis plusieurs années dans la mesure de ses possibilités.

#### 2 - Mesures à envisager localement pour simplifier la surveillance des côtes et protéger effectivement les fonds

##### a) Protection du corail dans les lagons

Le dernier four à chaux en activité sur l'île, celui de Saint Leu, devrait cesser toute activité de chaufournerie très prochainement et de ce fait le ramassage du corail dans un but commercial ne devrait plus être pratiqué. Les lagons étant une zone de reproduction importante, toute atteinte au corail vivant qui en constitue l'habitat unique est très grave. Les professionnels de ce ramassage, en brisant de larges plaques de corail intransportables

sur la barrière et en attendant qu'une forte houle les entraîne sur la berge en dragant au passage les formations plus fragiles, ont occasionné des dégâts très importants sur le récif. Un autre danger demeure et concerne les promeneurs et les chercheurs de coquillages qui brisent les formations les plus fragiles en marchant dessus, en retournant celles qui sont déjà brisées, laissant ainsi exposés au soleil les divers oeufs qui y étaient fixés. Il faut constituer deux zones dans tous les lagons, celle où le corail est mort et où le fond est le plus important (c'est le chenal XXX qui longe la plage) et celle où le corail est vivant et constitue la barrière elle-même. Cette seconde zone doit être interdite d'accès en permanence et à tous tandis que la première serait consacrée à la baignade, à la prise limitée d'appâts pour les pêcheurs professionnels.

b) Mise en réserve de certaines zones du littoral en dehors des lagons

Compte tenu des paramètres de la morphologie côtière qui rendent en général la côte littorale peu poissonneuse, le Comité ne serait pas opposé à la création de réserves à condition qu'elles soient efficaces c'est à dire totales et donc fermées à toutes activités professionnelles ou autres.

Dans ces conditions, il préconise des réserves de longue durée, judicieusement localisées afin que tout le littoral de l'île puisse en attendre un éventuel enrichissement de ses fonds. Leur localisation sur la carte marine de l'île est la suivante :

- 1 - Entrée du port de Saint Leu  
à la pointe de Bretagne (non comprise)  
( zone corallienne 4 Km)
- 2 - Pointe de la ravine d'Ango  
à la Ravine Takamaka  
(roche volcanique, falaises et éboulis 4 Km)
- 3 - Sainte Suzanne  
à Ravine des chèvres  
(gravier limon avec remontées rocheuses 4 Km)

La diversité des fonds choisis devrait permettre aux biologistes d'effectuer un panorama très complet dans le recensement des espèces fréquentant nos côtes. La limite en mer de ces réserves pourrait se situer à 1 mile des côtes.

Suite à un délai d'observation suffisant, l'I.S.T.P.M. devra alors conclure et s'assurer de l'opportunité du maintien de ce type de réserve ou envisager un système de réserves tournantes.

c) Mesures à prendre vis à vis de certaines méthodes de pêche tolérées actuellement.

Les filets utilisés par les pêcheurs le long des côtes devront posséder une maille supérieure ou égale à 14 m/m. La capture des alevins étant le plus gros tort que l'on puisse faire à la reproduction du poisson après la destruction des oeufs bien entendu. L'utilisation d'une maille égale ou inférieure à 8 m/m tolérée actuellement dans la plupart des lagons, voire dans les enceintes portuaires, ne devrait être admise que pour la capture des capucins carêmes entre 4 H et 8 H du matin et pendant la période au cours de laquelle cette pêche est autorisée.

La pêche dite "à la savate", pratiquée en action de nage avec palmes, masque tuba et une canne à pêche ou un simple flotteur plus une ligne, ainsi que la pêche à pied avec canne et masque, permet à ceux qui la pratiquent de capturer des centaines de Serranidés juvéniles (famille comprenant les mérus) remettant ainsi en cause la reproduction de certaines espèces. Il y a nécessité d'amener ces pêcheurs à délaisser ces pratiques et les encourager à effectuer la chasse sous-marine qui peut leur fournir un poids de poisson équivalent pour la capture d'un nombre d'individus bien inférieur.

Nous rappelons pour conclure ici notre étude que le Comité Régional Réunionnais de la F.F.E.S.S.M. s'est toujours montré ouvert à toute discussion objective portant sur la défense de la nature. Il est de ce fait prêt à coopérer avec tout organisme susceptible d'apporter des idées constructives, justes et équitables. La mer est en effet l'un des derniers milieux naturels qui nous restent. Si nous voulons qu'elle fasse, encore et durant des années, de manière à ce que nos enfants en profitent, la joie de tous, il est absolument indispensable que tous ensemble nous en assurions la protection.

Destinataires

- Monsieur le Préfet de la Réunion
- Docteur LAGOURGUE, Président du Conseil Général
- M. HENNEQUIN, Administrateur Principal des Affaires Maritimes
- M. HESS, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports
- M. LEBEAU, Directeur de L'Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes.
- M. FAURE, Maître assistant de biologie animale Centre Universitaire de la Réunion
- M. GRUCHET, Conservateur du Museum d'Histoire Naturelle
- M. DEXPORT, Président de l' A.P.A.R.
- M. BARAU, Président de l'Association des Maires
- Docteur GERARD, Président de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Réunionnais
  
- M. le Président de la S R E P N
- M. FERRANDES, Commandant de la Compagnie Républicaine de Sécurité
- M. LOBET, Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Réunion
- Maître DUMAS, Président de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins et de la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques.



*le Grenelle  
de la Mer*

## **CHARTRE D'ENGAGEMENTS ET D'OBJECTIFS POUR UNE PECHE MARITIME DE LOISIR ECO-RESPONSABLE**

**entre d'une part,**

- **le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes, et des Négociations sur le climat**
- **le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche,**
- **le Secrétariat d'Etat à l'Ecologie**

**et d'autre part,**

- **la Fédération Française des Pêcheurs en Mer,**
- **la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France,**
- **la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins,**
- **la Fédération de Chasse sous-marine Passion,**
- **le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins,**
- **l'Union Nationale des Associations de Navigateurs,**
- **l'Association nationale des élus du littoral,**
- **le Conservatoire du littoral,**
- **l'Agence des aires marines protégées,**
- **le Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques.**

**Avril 2010**

La présente charte compte 7 pages numérotées de 1 à 7

## Préambule

1. La pêche maritime de loisir, comprenant la pêche sportive et récréative, est une occupation très prisée des français, tant en mer au moyen d'un bateau de plaisance, qu'à pied sur l'estran ou du bord. Elle est génératrice d'une activité économique importante par les fournitures et services qu'elle met en jeu.
2. Il est essentiel, pour maintenir les équilibres environnementaux et assurer la durabilité de la pêche de loisir, de sensibiliser tous les pratiquants aux enjeux écologiques, la pêche de loisir a en effet des impacts sur la ressource et sur les milieux.
3. Les associations et fédérations de pêcheurs de loisir, les pêcheurs professionnels, et les autorités publiques, ont déjà pu lancer des actions et démarches volontaristes visant à mieux informer et sensibiliser les usagers.
4. Ces acteurs considèrent également que ces démarches doivent être accompagnées d'une action déterminée des agents habilités au contrôle des pêches pour éradiquer les pratiques illégales et toutes les formes de braconnage ou de recel de produits issus de la pêche illicite.
5. Pour contribuer à atteindre les objectifs d'une pêche maritime de loisir responsable et durable, **les débats menés dans le cadre des « Grenelle de l'environnement et de la mer » ont conclu à la nécessité de revoir l'encadrement de la pêche de loisir :**

*Engagement n° 87 du Grenelle de l'environnement : Gérer de façon cohérente mer et littoral, gestion des stocks halieutiques par mise en place des Unités d'Exploitation et de Gestion concertées et par un réseau d'aires marines protégées (10 aires marines protégées d'ici 2012, couvrant 10 % des eaux territoriales) à gestion concertée avec zones sans prélèvement ; encadrer la pêche de loisir et éradiquer la pêche illégale dans les eaux sous juridiction française.*

*Engagement n°26 du Grenelle de la mer : Appliquer dans un premier temps la charte sur la pêche de loisir adoptée à l'issue du grenelle de l'environnement et mettre en place une charte sur la pêche embarquée. Sur la base d'une évaluation au bout de deux ans, vérifier l'opportunité de mettre en place un permis de pêche embarquée, sous-marine et du bord.*

*Engagement n°27a du Grenelle de la mer : Marquer le poisson pêché dans le cadre de la pêche de loisir par une encoche sur la nageoire dorsale ou caudale en vue d'éviter la vente illégale sur les étals ou dans les restaurants.*

*Engagement n°27 b du Grenelle de la mer : définir des interdictions de pêche selon les besoins pour certaines espèces et instaurer des périodes de repos biologique sur les zones d'estran. Cette réflexion pourra utilement s'inspirer des exemples mis en place dans les pays étrangers (Irlande, Canada).*

*Engagement 27 c : passer de la notion incontrôlable de « table familiale » à une gestion basée sur des quantités et nombres afin de réduire au nombre minimum les captures autorisées (e.g. poids maximum par pêcheur).*

6. La pêche maritime de loisir est diverse : embarquée, à pied, sous-marine ou du bord. Chacune a ses particularités dont il faut tenir compte. Désireux d'appliquer les recommandations du Comité opérationnel n°12 du Grenelle de l'environnement "Gestion

*intégrée de la mer et du littoral*", présidé par Monsieur Jérôme BIGNON, Député de la Somme, confirmées par le Grenelle de la Mer, **il est décidé de formaliser les engagements de tous pour une pêche maritime de loisir durable et responsable dans la présente charte.**

7. L'évolution de la PCP amènera, dès les prochaines années à réglementer ce type de pêche. Il importe donc que des engagements volontaires assurent la responsabilisation des acteurs et anticipent ces échéances

## **Article 1. Gestion de la ressource**

Les fédérations représentatives des pêcheurs de loisir, les instances représentatives des pêcheurs professionnels et des conchyliculteurs s'engagent à apporter leur concours pour participer au recueil de l'information sur l'activité de pêche maritime de loisir et les délivrer aux instances administratives et scientifiques.

a) A cette fin, des outils de recueil de l'information seront mis en place par les instances représentatives de la pêche de loisir.

b) Les signataires admettent qu'en s'appuyant sur les informations recueillies par les scientifiques et le cas échéant complétées par celles des associations représentatives de la pêche maritime de loisir et des instances représentatives de la pêche et de la conchyliculture, la réglementation devra évoluer :

- sur les tailles minimales de capture quand cela peut apparaître nécessaire pour une espèce donnée ou pour une zone géographique donnée,
- pour ajouter ou retirer des espèces à celles déclarées menacées,
- pour définir des périodes de repos biologiques pour certaines espèces,
- pour établir une limitation de prise journalière pour certaines espèces.

c) Les signataires s'engagent à ne pas utiliser certaines pratiques et techniques de pêche, comme la corde plombée (pratiquée essentiellement en Méditerranée) ou la chasse-pêche à l'aide d'un scooter sous-marin, et sont favorables à une interdiction par la voie réglementaire.

d) Les signataires sont favorables à la mise en place d'outils de sensibilisation des pratiquants afin d'amener ces derniers à respecter les tailles biologiques des espèces garantissant au moins un cycle de reproduction.

Les fédérations représentatives des pêcheurs de loisir en mer s'engagent à communiquer sur ces différents thèmes et à assurer l'information de leurs membres.

## **Article 2. Échanges entre l'administration et les pêcheurs de loisir**

Les Parties signataires de la présente convention s'engagent à entretenir entre elles et avec la société civile un dialogue permanent notamment avant chaque évolution réglementaire dans le cadre des instances de concertation nationale et infranationale.

Ces échanges se tiendront à l'initiative de l'administration maritime ou des fédérations dans les régions maritimes. Ils pourront être formalisés à l'initiative du Préfet de région dans un comité de suivi spécifique.

## **Article 3 – Lutte contre la fraude**

### **3.1 Contrôles**

Dans le cadre des opérations de contrôle de la pêche de loisir, qui feront l'objet d'un plan annuel, les agents habilités au contrôle des pêches seront particulièrement attentifs, à rechercher les activités de pêche et de mise en marché, qui sous des couverts et forme d'une pêche de loisir, recouvrent en fait des activités et des filières de pêche commerciale et de travail illicites.

### **3.2. Marquage des produits de la pêche maritime de loisir**

Soucieuses de lutter contre la fraude à la pêche maritime de loisir, les fédérations représentatives des associations de pêcheurs de loisir en mer, les instances représentatives des pêcheurs professionnels acceptent l'instauration d'un marquage des poissons pêchés par les pêcheurs de loisir.

Ce marquage effectué par le pêcheur dès que le poisson sort de l'eau, permettra d'identifier immédiatement un poisson pêché par un pêcheur de loisir. Il aura pour effet de :

- lutter contre les fraudeurs en contribuant à l'identification du poisson capturé par les pêcheurs de loisir.
- favoriser une attitude responsable des restaurateurs, des poissonniers et des consommateurs. Tous seront informés, par ce marquage, de la nature du poisson qui leur serait proposé.

Pour assurer l'effectivité de la mesure, les fédérations représentatives des associations de pêcheurs de loisir en mer, les instances représentatives des pêcheurs professionnels acceptent que soit adoptée au plus tôt une réglementation spécifique relative à l'obligation et aux modalités du marquage. Celles-ci devront être définies et arrêtées en concertation avec les partenaires concernés avant la fin de l'année 2010 au plus tard.

Dès l'entrée en vigueur de cette obligation réglementaire, ils s'engagent à communiquer, à en expliquer le sens et à en promouvoir le respect.

### **3.3. Mise en place de conventions pour la prévention**

Les fédérations représentatives des associations de pêcheurs de loisir en mer, les instances représentatives des pêcheurs professionnels et des conchyliculteurs pourront être associées à la lutte contre les prélèvements abusifs et le travail illégal des pêcheurs de loisir qui vendraient ou distribueraient de façon illicite le produit de leur pêche, en mettant en place des conventions partenariales de lutte contre le travail illégal dans le secteur des pêches maritimes entre les services de l'Etat, les fédérations représentatives des associations de pêcheurs de loisir en mer, les restaurateurs et tous les membres de la filière aval pour la prévention de la vente des produits de la pêche non professionnelle.

### **3.4. Des sanctions renforcées**

Les fédérations représentatives des associations de pêcheurs de loisir en mer, les instances représentatives des pêcheurs professionnels et des conchyliculteurs sont favorables au prononcé

de peines et amendes sévères prévues par les textes en vigueur pour les cas de fraude à la pêche de loisir, telles que la saisie des navires ou véhicules utilisés, afin de les rendre plus dissuasives..

#### **Article 4. Déclaration de l'activité de pêche maritime de loisir**

Les parties prenantes à la présente charte acceptent la mise en place d'une déclaration préalable de l'activité de pêche de loisir.

Lors de cette déclaration préalable et gratuite, chaque usager recevra une information complète sur la réglementation et les sanctions potentielles en cas d'infraction, la sécurité et les bonnes pratiques, comprises comme celles qui assurent la pérennité des ressources et des écosystèmes marins et littoraux. .

En se déclarant, le pêcheur de loisir s'engagera à respecter ces bonnes pratiques.

La Fédération française d'études et sports sous-marins, les associations de pêche sous-marine, les fédérations représentatives des pêcheurs de loisir en mer, les instances représentatives des pêcheurs professionnels participeront au développement d'outils de collaboration interactifs (gestionnaires, administrateurs, usagers) qui pourraient permettre aux pratiquants de se déclarer, de renseigner leurs observations du milieu et de ses évolutions ainsi que leurs prélèvements à l'image des carnets de prélèvement et d'observation du milieu utilisés par la Fédération française d'études et sports sous-marins.

La Fédération française d'études et sports sous-marins, les associations de pêche sous-marine, les fédérations représentatives des pêcheurs de loisir en mer, s'engagent à diffuser au plus grand nombre une charte sur les bonnes pratiques et valeurs éthiques fondamentales d'une pratique de pêche durable.

#### **Article 5. Chantier réglementaire**

Le chantier réglementaire visant notamment à faire entrer dans la réglementation les dispositions examinées dans la présente charte sera engagé dans un délai raisonnable en concertation avec les parties concernées. Il devra être cohérent avec les évolutions de la réglementation communautaire relative au contrôle des pêches. Par ailleurs l'Etat s'engage à développer en partenariat, les outils et la logistique qui permettront la mise en œuvre des principes retenus dans la charte.

#### **Article 6. Evaluation de l'application et de l'efficacité de la Charte**

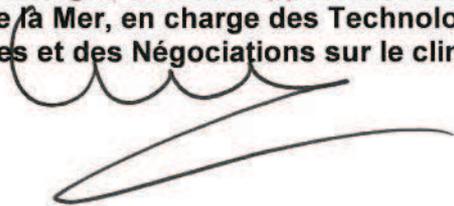
Un comité de suivi de la présente charte sera mis en place dans les 3 mois de la signature de celle-ci. Il réunira pour moitié les fédérations signataires, et pour moitié des associations dédiées exclusivement à la protection de l'environnement, des représentants des élus du littoral, de l'Etat et de ses établissements publics.

Un bilan de l'action conduite sera établi au bout de la première année. Il sera présenté aux ministres en charge de l'environnement, de la mer et de la pêche. Il sera rendu public. Un second bilan sera effectué au bout de la deuxième année. Participeront à la réalisation de ces bilans les organismes scientifiques compétents (IFREMER, MNHN et IRD).

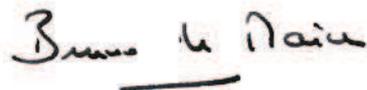
Au terme des deux années sera évaluée l'opportunité de proroger cette charte, de l'amender ou de mettre en place un permis de pêche embarquée, sous-marine et du bord, conformément à l'engagement n° 26 du Grenelle de la mer.

Fait à Paris, Hôtel de Roquelaure, le 7 juillet 2010

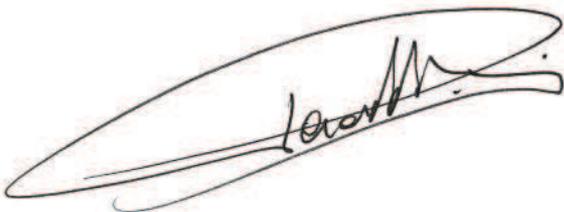
**Le Ministre d'État, Ministre de l'Écologie,  
de l'Énergie, du Développement durable  
et de la Mer, en charge des Technologies  
vertes et des Négociations sur le climat**



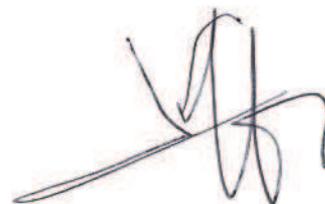
**Le Ministre de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la pêche**



**La Fédération Française des Pêcheurs  
en Mer**  
Gérard PERRODI  
Président,

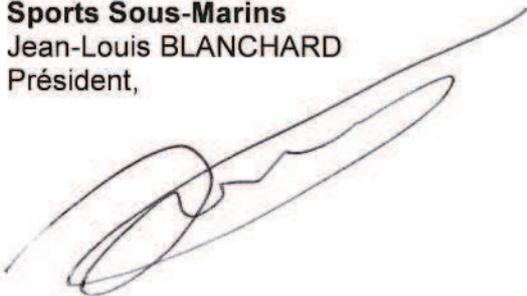


**La Fédération Nationale des Pêcheurs  
Plaisanciers et Sportifs de France**  
Jean KIFFER  
Président,



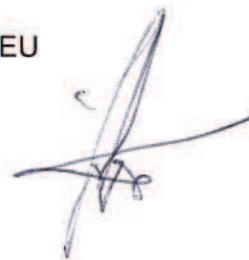
**La Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins**

Jean-Louis BLANCHARD  
Président,



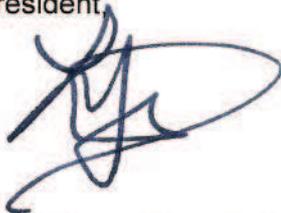
**La Fédération de Chasse Sous-Marine Passion**

Pascal MATHIEU  
Président,



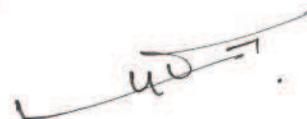
**Le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins**

Daniel LEFÈVRE  
Vice-président



**L'Union Nationale des Associations de Navigateurs**

Louis HERRY  
Président,



**L'Association nationale des élus du littoral**

Patrick NAYL  
Secrétaire général,



**Le Conservatoire du littoral**

Yves COLCOMBET  
Directeur,



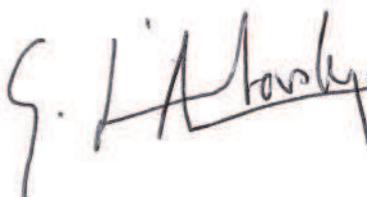
**L'Agence des aires marines protégées**

François GAUTHIEZ  
Directeur adjoint,



**Le Conseil supérieur de la navigation de plaisance**

Gérard D'ABOVILLE  
Président,



## comite.regional.ffessm

---

**De:** comite.regional.ffessm [comite.regional.ffessm@wanadoo.fr]  
**Envoyé:** mardi 24 juin 2014 14:51  
**À:** 'Indian Ocean'  
**Cc:** 'courrier@tco.re'; 'internet@ville-port.re'  
**Objet:** Séminaire Observatoire Villes/Ports Océan Indien

Bonjour,

Vous nous avez invité à suivre les travaux de l'observatoire Ville et Ports Ocean Indien, et nous vous en remercions vivement.

Les différentes interventions nous ont été profitables, toutefois nous avons le sentiment que le « commerce et la pêche » accaparent toutes les attentions des projets et que les sports et loisirs aquatiques (voile, plongée, pêche, promenade...) restent un peu marginalisés.

Nous avons pourtant noté l'impact économique (2 milliard d'euros en France) et sociale (800 000 emplois en France) de ces activités à l'occasion de notre participation aux 1ères Assises Nationales des pêches de loisirs en mer et de la plaisance à St Nazaire en novembre dernier.

Sensible au projet « FRONT DE MER » de la ville du Port à La Réunion, en cours actuel de réalisation, nous sollicitons Mr Le Maire de cette ville ainsi que Mr Le Président du TCO (à qui nous faisons parvenir copie de ce courriel) pour qu'à l'avenir nous puissions être maintenu dans la liste des organismes à solliciter pour l'élaboration, le suivi ou l'amélioration de projets portuaires et de leurs abords.

Concernant nos propres activités, à savoir la plongée subaquatique et sachant :

- que nos structures associatives et commerciales, regroupent à ce jour 48 embarcations amarrées dans les différents ports et abris de l'île et presque autant sur remorques mobiles
  - qu'un établissement d'accueil et de gestion de matériel (lourd) est nécessaire aux abords immédiats de l'embarquement
  - que nos plongeurs (environ 130 000 en 2013) et leurs accompagnants (famille et/ou amis) assurent ainsi une part prépondérante de l'animation journalière des ports et de leurs abords
- nous estimons faire partie d'une ressource économique et sociale et environnementale non négligeable.

En espérant que notre point de vue aidera à l'avenir l'Observatoire Ville et Ports de l'Océan Indien, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame La Directrice, l'expression de nos salutations respectueuses.

Georges MASANELLI  
Le Président Adjoint



Comité Régional d'Etudes et de Sports Sous-Marins  
2 bis rue des Brisants  
Enceinte Portuaire  
97434 St Gilles les Bains  
Tel/Fax : 0262 33 00 96  
[Comite.Regional.ffessm@wanadoo.fr](mailto:Comite.Regional.ffessm@wanadoo.fr)

Antoine RODULFO  
Président de la commission Apnée

Saint Denis le 05 juin 2014

à

Monsieur Jean Marc CHAREL  
Président du comité régional d'études  
et de sports sous-marins

Objet : Démission de monsieur Antoine Rodulfo de la commission apnée

Cher Jean-Marc ,

Je viens par la présente t'annoncer mon désir de ne plus être Président de la commission APNEE. Je crois qu'il faut savoir un jour laisser la place aux jeunes pour qu'ils puissent continuer et peut être apporter un plus à cette commission en plein essort. Je reste tout de même à la disposition de mon futur remplaçant (remplaçante) pour toute aide nécessaire.

Bien entendu continuer ( si je le peux ) au COMITE pour vous aider avec mes modestes possibilités et surtout être avec une équipe de collègues motivés et compétents .

Pourrais tu aviser tous les clubs et mettre cette démission à l'ordre du jour de la prochaine réunion du COMITE du 8 juillet.

Je t'en remercie à l'avance.

Bien amicalement. Antoine.

A black and white image of a handwritten signature, likely 'A. Rodulfo', written in white ink on a black rectangular background.